

Il n'est que juste de dire, je pense, qu'avant les élections, la plupart des grands pontifes prédisaient un autre gouvernement minoritaire. Selon eux, à une époque d'angoisse comme la nôtre, d'incertitude sur le plan mondial, et étant donné qu'en raison des différences culturelles comme des distances qui nous séparent notre pays n'accorde qu'exceptionnellement un mandat majoritaire, la plupart ne prévoyaient pas un gouvernement majoritaire. Si le peuple canadien, dans sa sagesse collective, a donné la majorité à un parti, je pense qu'il est du devoir du chef de ce parti d'essayer d'indiquer les tâches plus importantes, les initiatives inachevées que n'ont pu mener à terme des législatures de plus courte durée.

Il est réconfortant d'avoir entendu le chef de l'opposition faire mention de quelques-unes de ces questions dans ses observations. Il a parlé de certaines initiatives laissées en suspens, initiatives que nous tenterons de réaliser pleinement au cours de notre présent mandat. Cela est réconfortant, car le fait même que l'opposition ait reconnu ces points comme importants nous permet d'espérer que, malgré nos divergences d'opinions sur les méthodes à employer, nous aurons sensiblement le même but: venir à bout des tâches entreprises d'ici la fin de la présente législature.

[Français]

Le premier sujet dont je voudrais traiter, c'est celui d'une réforme parlementaire majeure. Il est essentiel, monsieur le président, si la démocratie et la liberté doivent continuer d'exister dans ce pays, que le Parlement reste au cœur de la vie de cette nation. Pour cela, il faut que cette institution puisse exprimer la volonté générale d'une façon efficace et complète. Loin de moi la pensée d'identifier l'efficacité avec un certain travail à la chaîne. Je ne voudrais pas que l'on pense que de ce côté-ci de la Chambre nous voulons donner des pouvoirs au gouvernement en supprimant des pouvoirs à l'opposition.

Au contraire, nous sommes parfaitement conscients qu'une réforme parlementaire majeure n'est possible que si tous les députés, tous les partis politiques à la Chambre sont d'accord pour effectuer cette réforme. Déjà le leader du gouvernement à la Chambre m'a dit son encouragement devant l'esprit de collaboration qu'il a trouvé chez les députés et chez les leaders des autres partis à la Chambre.

Mais je pense qu'il est important, sans s'étendre trop longuement sur le sujet, de prendre conscience que lorsque nous comparons la Chambre des communes canadienne avec les législatures provinciales, nous sommes très souvent dépassés par celles-ci, dans leur habileté à adopter des lois, et généralement de bonnes lois, d'une façon beaucoup plus expéditive que nous. Si nous considérons la liste des projets de loi qu'on a portés à la connaissance de la Chambre lundi dernier, on verra que la pratique continue, monsieur le président, de toujours reporter d'une session à l'autre plusieurs projets de loi qui n'ont pas pu être adoptés, faute de temps, au cours d'une session ou d'un Parlement antérieurs.

Il s'accumule certainement, dans la plupart des ministères, une foule de réformes dont les Canadiens tireraient certainement profit, si nous avions le temps de donner suite à ces projets de loi dans nos Chambres parlementaires.

Il existe cependant une certitude, c'est que les observateurs de l'extérieur ont l'impression de voir un Parlement en quelque sorte étranglé par des procédures désuètes, et dont plusieurs des traditions sont recouvertes de poussière, un Parlement qui, s'il se contente de donner l'impression d'une plus grande efficacité, plutôt que de réali-

*L'Adresse—M. Trudeau*

ser cette efficacité, deviendra lui-même inefficace et désuet.

Le leader de la Chambre, le président du Conseil privé (M. Sharp) et moi-même, avons discuté de plusieurs de ces sujets ensemble, et je suis sûr qu'au cours de ce Parlement, et je l'espère, au cours de la première session, il y aura au moins un désir exprimé de tous côtés pour présenter plusieurs de ces réformes, et j'en mentionne quelques-unes: la première devrait certainement être l'utilisation plus rationnelle de notre temps, et je n'entends pas par là réduire la durée des débats lorsque des matières de substance sont à l'étude, mais la réduire lors de l'étude de questions purement techniques ou d'amendements de moindre importance; lorsqu'il y a accord général, on devrait pouvoir légiférer avec beaucoup plus de célérité plutôt que de se trouver dans l'obligation de reporter d'une session à l'autre des projets de loi dont l'adoption devrait se faire dans un temps beaucoup plus court.

Un deuxième sujet qui, à mon avis, demande qu'on y prête beaucoup d'attention, est celui du temps consacré à la deuxième lecture des projets de loi. Lorsqu'un projet de loi revient à l'étude au stade de la deuxième lecture, selon les traditions et le Règlement, on est surtout censé débattre le principe du projet de loi.

Il semblerait, monsieur le président, qu'un parti raisonnablement uni et cohérent devrait pouvoir exprimer une opinion de principe pour ce parti sur un projet de loi, dans un, deux ou trois discours. Cela devrait se faire en une ou deux journées, mais, malheureusement, on voit que très souvent les débats au stade de la deuxième lecture durent des semaines, parfois des mois.

C'est une réforme que nos collègues du Parlement de Westminster ont adoptée il y a déjà un bon moment, et je suis moi-même un peu scandalisé de ce que chaque fois qu'on a parlé d'imiter un peu cette pratique, il se trouvait des gens, particulièrement de l'autre côté de la Chambre, qui étaient prêts, si je peux citer Montesquieu: ... à touser et à cracher comme les Anglais, mais qui ne veulent jamais adopter ce que les Anglais ont de bon dans leurs institutions ...

Le troisième sujet, délicat, mais lié aux remarques de l'honorable chef de l'opposition, en est un dont je voudrais dire un mot, savoir, la période des questions orales.

Le chef de l'opposition demandait, «exigeait», et il avait raison, que le gouvernement donne de meilleures réponses, des réponses plus adéquates aux questions qui lui sont posées.

Monsieur le président, ici encore je propose que la période des questions orales devienne une période vraiment sérieuse et efficace, où le gouvernement fera de son mieux pour répondre de façon adéquate aux questions qui lui sont posées, qu'il le fera à la suite d'ententes—peut-être à la suite d'une modification du Règlement ou des usages—ententes qui permettraient au gouvernement de connaître à l'avance, comme cela existe déjà au Parlement de Westminster, les questions qui lui sont posées. Si des questions sont posées surtout pour des raisons de forme, et en vue de marquer des points politiques, il ne faudrait pas trop s'étonner de ce que le gouvernement réponde sur le même ton. Mais si, effectivement, les partis de l'opposition veulent obtenir des réponses adéquates et détaillées à des questions précises et sérieuses, il me semble qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup d'objections à ce que ces questions nous soient données à l'avance, et que nous ayons un délai de quelques jours avant d'y répondre.